



Le Réseau Frontalier Jeannot Succès (RFJS) dénonce le rapatriement de 157 immigrants haïtiens effectué à Comendador par la Direction Générale de la Migration, les 18 et 19 juillet 2013, a appris HPN dans un document électronique acheminé à la salle des nouvelles par la Bureau de communication du GARR.

Le RFJS accuse les autorités migratoires dominicaines de n'avoir pas notifié le gouvernement haïtien de l'expulsion de ces immigrants en situation irrégulière en vue de leur accueil à la frontière. Bien au contraire, les autorités migratoires recourent à la vieille pratique d'abandonner les rapatriés dans l'aire frontalière, les laissant à la merci des passeurs et trafiquants de personnes.

Les 157 ressortissants haïtiens ont été appréhendés à Santo Domingo et dans d'autres villes dominicaines puis reconduits à la frontière d'Elias Piña/Belladere.

Le vendredi 19 juillet, vers 5 heures 45 du matin s'est produit un rapatriement collectif de 100 migrants haïtiens au portail frontalier de Comendador. 93 hommes et 7 femmes se trouvaient ainsi abandonnés à leur sort à la frontière entre les deux pays.

Écrit par AL/HPN

Mercredi, 24 Juillet 2013 09:06

Ce rapatriement intervint seulement 12 heures après la déportation le 18 juillet dans l'après-midi, de 57 personnes dont 30 femmes et 27 hommes dans les mêmes conditions pratiquées par les autorités dominicaines.

"Aucune de ces 157 personnes rapatriées ne disposait d'un certificat de rapatriement comme l'exige le Protocole d'Accord sur les mécanismes de rapatriement signé entre les deux pays.

En outre, ces migrants et migrantes ont été privés de l'opportunité de contester ou de faire appel des mesures d'expulsion et de la garantie d'accès à un recours judiciaire de manière individuelle", selon l'organisme de droits humains.

De même, le réseau signale que les autorités haïtiennes, sans souci de contrecarrer cette mauvaise pratique des autorités dominicaines, n'ont pas établi des postes de contrôle frontaliers pour accueillir les citoyens rapatriés, comme mentionné dans ledit protocole binational.

Le Réseau Frontalier Jeannot Succès déclare que ce manque de communication et de coordination entre les deux pays, rend difficile la localisation des cas de corruption dans les processus de détention et de déportation des migrants-es. En même temps, il relègue dans l'invisibilité, les expulsions qui se réalisent en divers points qui marquent la frontière entre la République Dominicaine et Haïti.